

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MARDI 27 NOVEMBRE 2018

Le Bureau, légalement convoqué le 21 novembre 2018, s'est réuni en salle du Bureau au siège de la métropole du Grand Paris sis 15/19 avenue Pierre Mendès France à Paris (75013).

La séance est ouverte à 14H30.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 30**

**ETAIENT PRESENTS** : Patrick OLLIER, André SANTINI, Patrick BRAOUEZEC, Eric CESARI, Daniel GUIRAUD, Manuel AESCHLIMANN, Daniel BREUILLER, Laurent RIVOIRE, Sylvain BERRIOS, Olivier KLEIN, Daniel-Georges COURTOIS, Xavier LEMOINE, Jean-Pierre BARNAUD, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Denis CAHENZLI, Danièle PREMEL, Valérie MAYER-BLIMONT, Patrice LECLERC, William DELANNOY, Denis BADRÉ, Christian DUPUY, Jacques-Alain BENISTI et Geoffroy BOULARD.

formant la majorité des membres en exercice,

**ETAIENT REPRESENTES** : Georges SIFFREDI par Éric CESARI.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Anne HIDALGO, Michel LEPRETRE, Richard DELL'AGNOLA, Patrick BEAUDOUIN, Frédérique CALANDRA et Carine PETIT.

\*  
\*   \*   \*

Madame Valérie MAYER-BLIMONT est désignée secrétaire de séance et le procès-verbal de la partie délibérative de la séance publique du 29 octobre 2018 est adopté.

\*  
\*   \*   \*

Le Bureau métropolitain :

<b>1/</b>	<p><b><u>ADHESION A PARIS EUROPLACE.</u></b></p> <p><b>DECIDE</b> d'adhérer à l'association Paris Europlace, organisation chargée de promouvoir et développer la Place financière de Paris.</p> <p><b>PRECISE</b> que le montant de la cotisation pour 2019 s'élève à 32 000 euros.</p> <p><b>PRECISE</b> que la dépense annuelle correspondante, sera prélevée sur le chapitre 011 « charges à caractère général » du budget, sous réserve des crédits inscrits au budget des exercices considérés.</p>	<b>UNANIMITE</b>
<b>2/</b>	<p><b><u>ADHESIONS AUX AGENCES LOCALES DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) : ALEC PLAINE COMMUNE ET CAUE 94.</u></b></p> <p><b>DECIDE</b> l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'Agence locale de l'énergie et du climat Plaine Commune.</p> <p><b>PRECISE</b> que, compte tenu des statuts en vigueur, la Métropole adhère à l'Agence locale de l'énergie et du climat Plaine Commune en qualité de membre actif, pour lequel la cotisation s'élève à 20 000 € au titre de l'année 2018.</p>	<b>UNANIMITE</b>

	<p><b>DEMANDE</b> que, conformément aux statuts de l'association, la Métropole du Grand Paris siège au Conseil d'Administration de l'Agence locale de l'énergie et du climat Plaine Commune.</p> <p><b>DECIDE</b> l'adhésion de la Métropole du Grand Paris au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Val-de-Marne (CAUE du Val-de-Marne – agence de l'énergie).</p> <p><b>PRECISE</b> que, compte tenu des statuts en vigueur, la Métropole adhère au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Val-de-Marne (CAUE du Val-de-Marne – agence de l'énergie), pour lequel la cotisation s'élève à 20 000 € au titre de l'année 2018.</p> <p><b>DEMANDE</b> que la Métropole du Grand Paris participe au comité de suivi de l'agence de l'énergie du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Val-de-Marne.</p> <p><b>DIT</b> que des conventions pluriannuelles d'objectifs seront formalisées d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 avec les agences pour préciser les objectifs opérationnels.</p> <p><b>PRECISE</b> que la désignation des représentants de la Métropole du Grand Paris dans les instances des agences procède d'une autre délibération, relevant de la compétence du Conseil Métropolitain.</p>																																									
<p>3/</p>	<p><b>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS METROPOLITAIN POUR L'INNOVATION NUMERIQUE (FMIN).</b></p> <p><b>DECIDE</b> l'octroi de subventions en investissement d'un montant de 561 442 euros hors taxes et en fonctionnement d'un montant total de 362 129 euros hors taxes pour les 23 projets et 19 personnes publiques suivants :</p> <table border="1" data-bbox="260 987 1214 2045"> <thead> <tr> <th>Personne publique à financer</th> <th>Objet de l'expérimentation</th> <th>Subvention en fonctionnement</th> <th>Subvention en équipement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alfortville</td> <td>Le kiosque : laboratoire des services publics de demain</td> <td>4 500 €</td> <td>35 500 €</td> </tr> <tr> <td>Alfortville</td> <td>Géolocalisation</td> <td>0 €</td> <td>30 000 €* </td> </tr> <tr> <td>Antony</td> <td>Stationnement intelligent</td> <td>5 800 €</td> <td>34 200 €</td> </tr> <tr> <td>Bagneux</td> <td>Une ville qui se construit en 3D</td> <td>7 683 €</td> <td>32 317 €</td> </tr> <tr> <td>Bry-sur-Marne</td> <td>E-formation</td> <td>3 525 €</td> <td>11 465 €</td> </tr> <tr> <td>Courbevoie</td> <td>L'aire de livraison numérique</td> <td>0 €</td> <td>33 325 €</td> </tr> <tr> <td>Créteil</td> <td>M.I.C EDUC</td> <td>38 000 €</td> <td>22 000 €</td> </tr> <tr> <td>EPT Grand Orly Seine Bièvre</td> <td>Le lavoir expérimental</td> <td>19 666 €</td> <td>4 000 €</td> </tr> <tr> <td>EPT Grand Paris Grand Est</td> <td>Solutions collaboratives</td> <td>6 000 €</td> <td>1 500 €</td> </tr> </tbody> </table>	Personne publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Alfortville	Le kiosque : laboratoire des services publics de demain	4 500 €	35 500 €	Alfortville	Géolocalisation	0 €	30 000 €*	Antony	Stationnement intelligent	5 800 €	34 200 €	Bagneux	Une ville qui se construit en 3D	7 683 €	32 317 €	Bry-sur-Marne	E-formation	3 525 €	11 465 €	Courbevoie	L'aire de livraison numérique	0 €	33 325 €	Créteil	M.I.C EDUC	38 000 €	22 000 €	EPT Grand Orly Seine Bièvre	Le lavoir expérimental	19 666 €	4 000 €	EPT Grand Paris Grand Est	Solutions collaboratives	6 000 €	1 500 €	<p><b>UNANIMITE</b></p>
Personne publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement																																							
Alfortville	Le kiosque : laboratoire des services publics de demain	4 500 €	35 500 €																																							
Alfortville	Géolocalisation	0 €	30 000 €*																																							
Antony	Stationnement intelligent	5 800 €	34 200 €																																							
Bagneux	Une ville qui se construit en 3D	7 683 €	32 317 €																																							
Bry-sur-Marne	E-formation	3 525 €	11 465 €																																							
Courbevoie	L'aire de livraison numérique	0 €	33 325 €																																							
Créteil	M.I.C EDUC	38 000 €	22 000 €																																							
EPT Grand Orly Seine Bièvre	Le lavoir expérimental	19 666 €	4 000 €																																							
EPT Grand Paris Grand Est	Solutions collaboratives	6 000 €	1 500 €																																							

EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Communautés des ambassadeurs du numérique	25 800 €	4 600 €
Issy-les-Moulineaux	Assistant vocal municipal	24 305 €	0 €
Levallois	Smart parking	23 125 €	16 875 €
Montreuil	Grandparisjeunes.com	38 100 €	21 900 €*
Montreuil	Montreuil est notre j@rdin	24 475 €	2 500 €
Nanterre	Réseau social usager	15 000 €	15 000 €
Rosny-Sous-Bois	Plateforme Gestion Relations Usagers	0 €	60 000 €*
Rosny-Sous-Bois	Chatbot	0 €	60 000 €
Rueil-Malmaison	Gestion de la relation usager-citoyen	30 000 €	30 000 €
Saint-Mandé	Gestion de la relation usager- citoyen	60 000 €	0 €
Sceaux	Bibliothèques	3 650 €	18 760 €
Sucy-en-Brie	La maison du numérique	0 €	40 000 €
Vincennes	Le CRM (GRU) Augmenté	27 500 €	32 500 €
Vincennes	Gestion Electronique et Dématérialisée collaborative	5 000 €	55 000 €*
<b>Total</b>		<b>362 129 €</b>	<b>561 442 €</b>

\*Financement au premier trimestre 2019

**Soit un total de 923 571 euros hors taxes pour les 23 projets**

**ADOpte** le modèle de convention joint à la présente délibération.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement et ou de fonctionnement et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la subvention sera versée en deux fois avec un acompte de 50% lors du commencement d'exécution du projet et un solde de 50% à la fin du projet sur présentation du solde validé par le comptable public, du retour d'expérience et d'évaluation, et du respect de l'obligation de publicité dans les conditions précisées par la convention jointe.

**Precise** que le projet doit être réalisé dans les 24 mois à compter de la décision d'attribution de la subvention par le Bureau métropolitain et que la collectivité disposera de 6 mois après la fin de l'expérimentation pour solliciter le solde de la subvention sur production de pièces justificatives.

4/	<p><b><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2018.AO.COM.022 RELATIF A L'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> la signature du marché relatif à à l'élaboration de la stratégie de communication de la Métropole du Grand Paris à DENTSU AEGIS NETWORK pour une durée d'un an à compter de sa date de notification et reconductible trois fois par périodes successives d'un an, pour un montant forfaitaire annuel de 150 000 € HT, et sans minimum ni maximum annuel pour les marchés subséquents.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président à signer et exécuter ledit marché.</p>	<b>UNANIMITE</b>
5/	<p><b><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) RELATIVE AU PACTE POUR UNE LOGISTIQUE METROPOLITAINE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS – LOT 1 : ACCOMPAGNEMENT, COORDINATION ET ANIMATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE POUR UNE LOGISTIQUE METROPOLITAINE.</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> la signature du marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) relative au pacte pour une logistique métropolitaine de la Métropole du Grand Paris – lot 1 : accompagnement, coordination et animation de la mise en œuvre du pacte pour une logistique métropolitaine, avec le groupement conjoint solidaire ALGOE / JONCTION / SAMARCANDE pour une durée ferme de deux ans à compter de sa date de notification et non reconductible, pour un montant forfaitaire de 255 150 € HT, et à prix unitaires sans montant minimum et avec un montant maximum de 80 000 € H.T.</p> <p>Le montant forfaitaire se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- pour la tranche ferme : Montant hors taxe : 245 950 Euros</li><li>- pour la tranche optionnelle 1 : Montant hors taxe : 9200 Euros</li></ul> <p><b>DIT</b> que ce marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de deux ans non reconductibles.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président à signer et exécuter ledit marché.</p>	<b>UNANIMITE</b>
6/	<p><b><u>CHARTRE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME-ACTION « ACHATS ET ECONOMIE CIRCULAIRE ».</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> les termes de la charte de participation au programme-action « Achats et économie circulaire ».</p> <p><b>APPROUVE</b> la signature de la charte de participation au programme-action « Achats et économie circulaire ».</p>	<b>UNANIMITE</b>

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance publique à 15h10.

Fait à Paris, le 28 novembre 2018.

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison